



**OSQCA**  
Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Organisme pour la sécurité et la qualité  
de la chaîne alimentaire

## ***Rapport d'activités 2012 de l'OSQCA***

### ***Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire***

En 2012 le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète dont 2 agents dépendent directement de la direction du ministère de la Santé et dont 1 fonctionnaire y est délégué par l'administration des services vétérinaires. L'OSQCA compte 1 membre à tâche partielle qui est détaché de l'administration des services techniques de l'agriculture. Une révision des besoins en ressources humaines de l'OSQCA est nécessaire pour assurer ses tâches après le départ en 2009 et 2010 de 3 agents à tâche partielle pour d'autres missions.

Le plan pluriannuel de contrôle de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel intégré exigés par le règlement (CE) n°882/2004, sont réalisés par l'OSQCA qui met à jour et élabore ce modèle des années précédentes à l'aide des informations reçues des administrations compétentes pour les contrôles officiels. Plusieurs fiches décrivant les systèmes de contrôle en place ont été actualisées en 2012. Ce plan est accessible au public sur le site [www.securite-alimentaire.lu](http://www.securite-alimentaire.lu). Le rapport annuel intégré des contrôles officiels 2011 regroupe tous les contrôles réalisés dans le cadre du règlement (CE) 882/2004 ; il a été finalisé et envoyé à la Commission européenne en décembre 2012.

L'OSQCA est le gestionnaire au Luxembourg du système d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale (RASFF) de la Commission européenne. En 2012 un total de 3427 notifications ont été transmises via le système RASFF : 524 alertes, 1716 rejets aux frontières, 680 informations « pour attention » et 507 informations « pour suivi ».

Les notifications de la Commission européenne concernant le marché du Luxembourg reçues par l'OSQCA ont été transférées après une première évaluation du risque aux administrations compétentes concernées qui s'adressent aux exploitants pour prendre les mesures nécessaires et en assurer le suivi. On comptait 65 de ces notifications de produits provenant du marché européen.

Vice-versa les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 8 notifications originales du Luxembourg vers le RASFF via l'OSQCA : 5 alertes, 1 rejet à la frontière et 2 informations « pour suivi ».

On peut noter l'évolution suivante en ce qui concerne les notifications originales pour le RASFF issues du Luxembourg depuis 2005 :

	2005 :	2006 :	2007 :	2008 :	2009 :	2010 :	2011 :	2012 :
Luxembourg	7	7	10	11	16	23	25	8

Dans sa mission de point de contact national du Luxembourg en matière de sécurité alimentaire pour la Commission européenne et en tant que point focal pour l'EFSA (European food safety authority), l'OSQCA a répondu à plusieurs demandes d'information de la Commission et de l'EFSA après concertation avec les administrations nationales. Il est l'interlocuteur-coordonateur entre les instances internationales et les ministères, les administrations, les services ou les organisations scientifiques concernés.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés à procéder aux contrôles officiels. Ceci concerne les formations nationales en collaboration avec l'INAP et les formations à niveau européen. Dans le programme INAP « Inspections et Laboratoires » ont ainsi été organisées 6 formations nationales spécifiques s'étendant entre 1 et 6 jours pour les agents du contrôle officiel. L'OSQCA a également collaboré à la mise en place de formations prévues par les administrations destinées aux exploitants du secteur alimentaire ; ces formations sont assurées par les agents des administrations chargés de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs. A niveau européen, où l'OSQCA fonctionne comme point de contact national pour le programme « Better Training for Safer Food (BTSF) » qui est piloté et supervisé par la Commission européenne et géré par l'Agence exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC), 27 agents du contrôle officiel luxembourgeois ont participé à 20 formations différentes.

L'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne n'a pas réalisé de mission d'audit sur les systèmes de contrôles officiels en place au Luxembourg en 2012.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg à diverses réunions auprès de la Commission européenne, de l'OAV et de l'EFSA lors de groupes de travail ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire. Il a aussi représenté le Luxembourg dans quelques réunions BENELUX.

On peut noter notamment les réunions relatives à la *révision du règlement CE 882/2004, au plan de contrôle national pluriannuel (MANCP), aux systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes, au système d'alerte rapide RASFF et au programme « Better Training for Safer Food ».*

L'OSQCA est représenté auprès de l'EFSA pour prendre part aux réunions des points focaux de l'EFSA et à celles traitant l'*EFSA-IEP* (information exchange platform). D'autres groupes de travail visités auprès de l'EFSA portent sur l'élaboration d'une *base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires*, sur la mise en place du « *crisis simulation exercise de l'EFSA* » et sur la discussion sur les « *chemical occurrence data* ».

Au cours des années, des réunions nationales sont organisées par l'OSQCA dans le but de renforcer la collaboration entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Ces sujets et leurs projets qui en découlent sont fixés sur demande ou par des échanges inter-administratifs dans des groupes de travail. 4 réunions de comité de pilotage entre les membres de l'OSQCA et les directeurs et/ou les chefs de service des administrations compétentes ont eu lieu pour discuter du fonctionnement de l'OSQCA, des priorités actuelles, des stratégies à adopter et des activités de contrôle. Les groupes de travail suivant ont été réunis en 2012 : priorités nationales, campylobacter, résistance antimicrobienne, révision de règlement (CE) 882/2004.

L'OSQCA a coordonné la compilation de la réponse nationale à un questionnaire de la Commission sur la nécessité de faire un règlement sur les denrées alimentaires et aliments pour animaux sans OGM.

Le cinquième colloque « La sécurité dans mon assiette » a été organisé le 13 juin 2012 par l'OSQCA. Au cours de cette journée ont été présentés la problématique de la contamination par *Campylobacter* et *Listéria monocytogènes*, l'organisation des contrôles de la sécurité alimentaire à Malte, l'origine des arômes dans le vin, l'utilité d'une accréditation ainsi que le rôle de l'EFSA, sa présence et ses moyens dans les Etats membres. L'OSQCA a invité des représentants de la Commission européenne, de l'EFSA, des points focaux transfrontaliers et divers experts. Le colloque était bien visité de la part des administrations, des laboratoires, des exploitants et des centres de recherche publics impliqués dans la chaîne alimentaire. Il a permis de nombreux échanges entre les experts des différents secteurs actifs pour la sécurité alimentaire.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet [www.securite-alimentaire.lu](http://www.securite-alimentaire.lu). L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site. L'OSQCA coopère étroitement avec l'union des consommateurs ULC et les informe de tout rappel de produit de la chaîne alimentaire. Lors des différents incidents alimentaires le portail internet sert de plus en plus de plateforme importante où les administrations peuvent insérer leurs informations destinées au public.